

autre voiture. Au Manitoba comme dans les autres provinces ce sont les autorités provinciales qui réglementent l'exploitation de services de voyageurs d'un point à l'autre de la province.

M. Knowles: Qui a la responsabilité des routes à l'intérieur du parc du mont Riding?

L'hon. M. Lesage: C'est précisément là le point. Nous aménageons et entretenons les routes mais nous ne percevons pas de taxe sur l'essence pour ce faire. Nous effectuons ces travaux parce qu'il s'agit d'un parc. La route est ouverte à la circulation parce qu'elle offre un deuxième parcours pour parvenir à la partie septentrionale du Manitoba, fait que le représentant de Brandon-Souris a signalé il y a quelques instants.

M. Knowles: Le ministre dit que le gouvernement fédéral ne perçoit pas la taxe sur l'essence mais il reconnaît que le gouvernement fédéral aménage et entretient les routes dans le parc.

L'hon. M. Lesage: Bien entendu.

M. Knowles: Et que le gouvernement fédéral perçoit un droit de péage à l'égard de chaque véhicule qui pénètre dans le parc.

L'hon. M. Lesage: Oui, mais cette taxe ne paie qu'une faible partie du coût de ces dépenses.

M. Knowles: Qu'il s'agisse de droits à l'égard d'un seul voyage ou pour l'ensemble de la saison, à mon avis, ceux qui perçoivent ce droit ont certes l'autorité nécessaire pour établir les conditions auxquelles on permettra aux autobus de pénétrer dans le parc. Je signale d'abord que je consentirais volontiers à ce que le ministre donne suite à la proposition du député de Winnipeg-Nord-Centre et se renseigne à ce sujet. Cependant, si on n'est pas disposé à examiner la question comme le demande la requête, je pense que le Gouvernement devrait faire plus et l'exiger. C'est certes une déception pour nous tous du Manitoba,—et je suis certain que l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre est de mon avis,—de constater que le ministre n'a rien fait à ce sujet depuis qu'on lui a soumis la question, bien qu'il prétende l'avoir examinée.

L'hon. M. Lesage: Assurément.

M. Knowles: Il a examiné la question, mais il ne l'a pas discutée avec les gens qui pourraient remédier à la situation. J'espère que nous aurons de meilleures nouvelles la prochaine fois.

L'hon. M. Lesage: On m'a demandé d'examiner l'à-propos de faire payer le coût de construction de cette gare d'autobus par le ministère.

[L'hon. M. Lesage.]

M. Churchill: Non.

L'hon. M. Lesage: J'ai alors déclaré qu'à mon avis il appartenait aux exploitants des services d'autobus de construire la gare. L'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre a insisté pour que j'étudie de nouveau cette question en y apportant plus de soin et c'est ce que j'ai fait. Cependant, je n'ai jamais pu en venir à la conclusion qu'il appartenait à mon ministère de construire une gare d'autobus. Je crois qu'il appartient aux exploitants des autobus de le faire, comme on l'a fait dans le parc national de Banff.

M. Knowles: Leur avez-vous dit cela?

L'hon. M. Lesage: Monsieur le président, si le service d'autobus à cet endroit ne détient aucun permis de mon ministère, il me semble que la requête en vue de la construction d'une gare d'autobus que formulent actuellement les représentants de cette région, au lieu d'être adressée à moi, qui n'ai rien à voir à ce service, devrait être adressée à la société d'autobus. Voici ce qui s'est passé dans le parc de Banff. La société Greyhound a construit elle-même la gare d'autobus. Il y a quelques instants, j'ai dit que j'allais envoyer un exemplaire des *Débats* aux exploitants de ce service d'autobus. Plus j'y pense, plus je suis décidé à le faire.

M. Churchill: Monsieur le président, j'espère que le ministre le fera. Ceux qui le liront pourront y voir la rectification que je vais apporter. Sauf erreur, le ministre a dit que j'insistais pour que le ministère construise une gare d'autobus au parc national du mont Riding.

L'hon. M. Lesage: C'est ce que l'honorable député a fait l'an dernier.

M. Churchill: Je n'ai jamais rien dit de tel. Dans les observations que j'ai formulées en décembre dernier,—et que j'ai répétées aujourd'hui,—j'ai souligné la nécessité d'une gare d'autobus. Je ne demandais pas au ministère de la construire lui-même, je n'insistais pas pour qu'il le fasse. S'il convient davantage que ce soit la société Greyhound qui la construise, très bien. Ce que je veux dire, c'est que le ministère est tenu de s'occuper de ceux qui, au nombre de plus de 400,000, visitent le parc alors que beaucoup d'entre eux utilisent le service d'autobus. C'est sur les épaules du ministre que repose le soin de voir à ce que le ministère s'acquitte bien de ses fonctions.

M. Knowles: Quelles épaules!

M. Churchill: L'honorable représentant de Portage-Neepawa a dit qu'il était bien sûr que le ministre étudierait avec soin, selon